

Caprin bio en Rhône-Alpes

Indicateurs techniques et économiques

Résultats de 2014 à 2016

Préambule

219 élevages caprins de Rhône-Alpes sont certifiés en agriculture biologique en 2017 ce qui représente une augmentation de 47 % en 4 ans. Ainsi, l'ex-région Rhône-Alpes est le premier territoire français producteur de fromages de chèvres bio. (devant Midi-Pyrénées avec 112 élevages et PACA avec 111 élevages certifiés bio – source Agence bio).

Ce nombre d'élevages représente 18 % des élevages caprins de Rhône-Alpes (850 fromagers et 320 livreurs). Les effectifs moyens sont de 44 chèvres.

La majorité des éleveurs sont fromagers avec vente directe même si les systèmes laitiers avec vente du lait à une laiterie sont en progression.

Ce document a pour objectif de présenter des critères techniques et économiques issus d'un suivi de 7 fermes bio de Rhône-Alpes effectué dans le cadre du plan bio régional (4 fermes) complété par les suivis Inosys Réseau d'élevage, du programme Massif Central (bioRéf) et soutenu par le projet casdar résilait porté par l'Idèle et l'ITAB. L'ensemble des suivis est réalisé avec le logiciel Diapason développé par l'institut de l'élevage.



Evolution des fermes suivies

- en 2014 : 7 fermes
- en 2015 : 6 fermes
- en 2016 : 5 fermes

Localisation des exploitations suivies

Les fermes suivies : 2 dans la Loire, 1 en Isère, 2 en Drôme et 1 en Ardèche.

Sur les 6 fermes suivies, 3 sont diversifiées avec des bovins lait, des bovins viande et/ou des brebis laitières. Le taux de spécialisation (en % UGB caprine / UGB totale) des fermes suivies varie donc de 18 à 100 %.

Evolution des surfaces

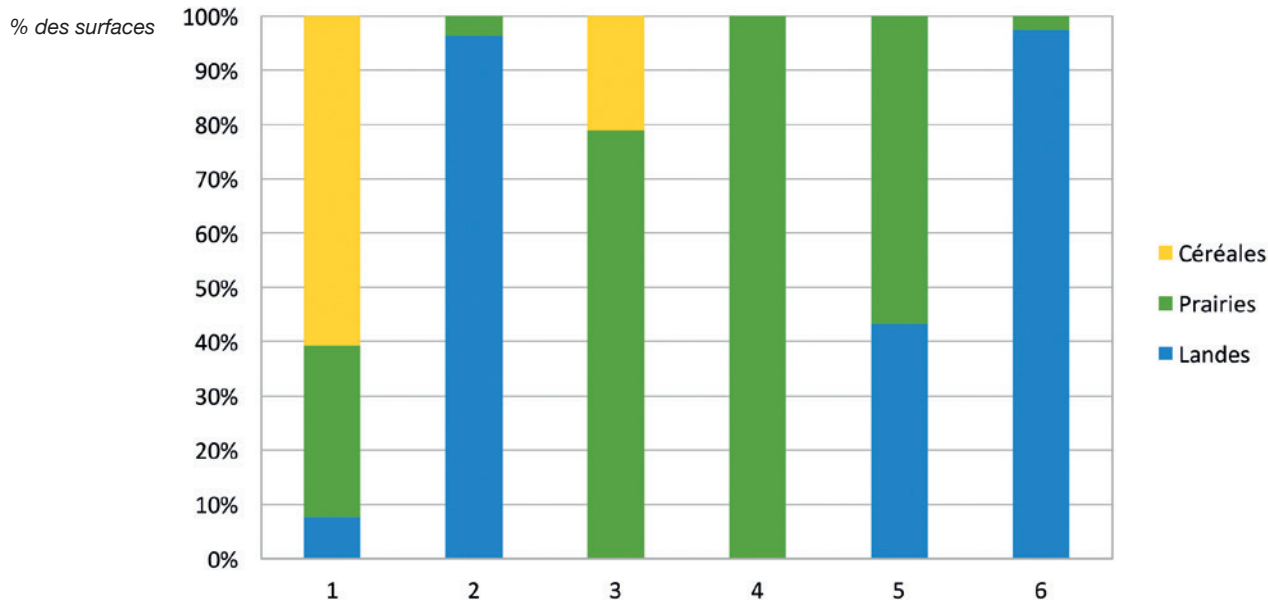
On rencontre une grande diversité dans les élevages suivis tant au niveau des surfaces que des types de cultures.

Entre 2014 et 2016, 3 fermes sur 6 ont augmenté leur surface, de 1 à 2 ha pour deux d'entre-elles et 44 ha pour la 3^{ème} du fait de l'association avec une tierce personne avec une activité de grandes cultures bio.

Les structures des fermes

En 2016, la surface moyenne utilisée par les 6 fermes est de 84 ha dont 13,9 ha de céréales, 24 ha de prairies et 46,6 ha de surfaces pastorales (landes, estives, ...). Ces moyennes cachent une grande diversité :

• Répartition des surfaces par exploitation suivie



Seules 2 exploitations ont des surfaces en céréales en 2016 (effet de la rotation).

La surface fourragère (PT + PN + parcours/landes) est en moyenne de 60 ha mais certaines exploitations (n°2 et n°6) sont très pastorales.

Les surfaces en parcours oscillent de 0 à 177ha. 2/3 des éleveurs ont des parcours/landes.

Il n'y a pas de surface en maïs implantée pour les chèvres.

La conduite des surfaces

Les surfaces en prairie sont faiblement fertilisées. Le fumier, parfois composté, est épandu majoritairement sur les prairies de fauche ou les céréales à raison d'une dizaine de tonnes/ha.

Seul un éleveur achète des engrais organiques, type farine de plume. Ils sont épandus principalement sur les céréales.

Les semences (fourragères et céréalières) proviennent en partie de la ferme (pratique courante en bio). La régénération des semences se fait par achat de semences certifiées (GNIS) en bio si elles sont disponibles.

Les coûts des semences bio sont variables selon le type, la variété et le lieu d'approvisionnement.

Les semences de triticale avoisinent les 95-100€/quintal, et les semences de pois fourrager 155-165€/quintal.

Quant aux coûts de semences prairiales, elles oscillent entre 190 et 250 €/ha selon le type de prairies semées : luzerne-dactyle ou prairie multi-espèces.

Le rendement moyen par an des prairies temporaires est de 6 tonnes/ha et de 24 qx/ha pour les céréales (toutes céréales confondues, dont petit épeautre, ...).

Main d'œuvre

La main d'œuvre de l'exploitation est essentiellement familiale. En 2016, Elle est en moyenne à 2,8 UMO dont 2,1 UMO caprine. 3 éleveurs sur 6 prennent des salariés (de 0,6 à 1,1 ETP).

Le troupeau

Les effectifs varient de 44 à 108 chèvres par exploitation avec une moyenne de 72 chèvres en 2015 et une variation de 22 à 54 chèvres / UMO caprine (exploitant + salarié). Les races rencontrées sont majoritairement l'Alpine, la Saanen et des croisées.

Le logement des chèvres

La réglementation bio impose un minimum de 1,5m²/chèvre adulte et 0,35m²/jeune.

Toutefois, une surface de 2m²/chèvre adulte est fortement recommandée pour le bien-être de la chèvre.

L'élevage des chevrettes

Les chevrettes de renouvellement représentent en moyenne 30,5 % de l'effectif adulte en 2015 avec un écart allant de 18 à 45 %. 2 élevages sont atypiques avec un taux de renouvellement supérieur à 40 % (leurs troupeaux sont en cours de constitution).

L'intégralité des chevrettes est issue du troupeau (pas d'achat à l'extérieur).

En 2016, la dérogation « CAEV » permet à 3 éleveurs d'élever leurs chevrettes avec du lait en poudre conventionnel sans antibiotique. Ils consomment en moyenne 23 kg de poudre de lait / chevrette (chiffre élevé car il englobe le lait en poudre distribué aux chevrettes et aux chevreaux).

	2014	2015	2016
Nombre exploitation	7	6	5
Main d'œuvre			
Total (UMO)	2,3	2,5	2,8
Dont exploitante (UMO)	2,1	2,2	2,2
Dont salariée (UMO)	0,2	0,3	0,5
Dont atelier caprin (UMO)	1,9	2,0	2,1

Surface

Surface totale (ha)	57,2	72,2	84,4
Dont cultures (ha)	3,2	11,9	13,9
Dont prairies (ha)	17,2	20,4	23,9
Dont pastorale (ha)	36,9	39,9	46,6

Cheptel

Total (UGB)	18,2	18,2	18,7
Caprin (UGB)	14,4	14,8	13,3
Nombre de chèvre	68,3	71,8	65,5
Lait de chèvre produit (litres)	33 515	34 411	39 554
Lait par chèvre (litres/chèvre)	503	506	607

L'alimentation du troupeau

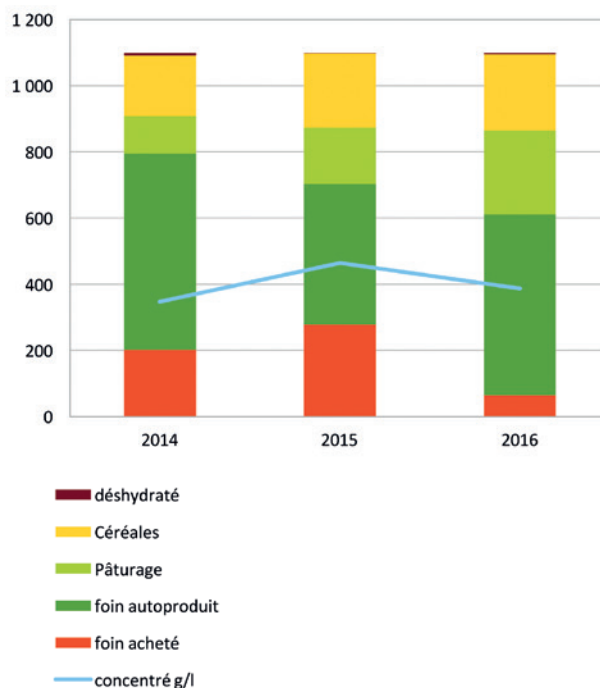
Tous les troupeaux pâturent une partie de l'année, du printemps à l'automne. La part de ce pâturage dans la ration est très variable selon les années et les structures (voir tableau ci contre).

L'autonomie alimentaire (céréales, « protéines » et fourrages) est recherchée en bio. Elle se traduit par l'autoproduction d'une partie des besoins des animaux, à savoir du fourrage (pâturage, foin, ensilage) et/ou des céréales.

	2014	2015	2016
Nombre exploitation	7	6	4
Nombre de chèvre	63	71,8	65,5
Surface prairies + landes			
Quantité fourrage distribué (kg/chèvre)	650	660	592
Dont foin acheté %	12,7%	20%	10,6 %
Quantité de concentré (céréales + complément) distribué (kg/chèvre)	184	338	230
Quantité concentré distribuée (g/l)	347	465	390
Prix du concentré acheté (€/T)	307 à 645	407 à 502	381 à 548
Lait produit (litres)	31 439	34 410	39 554
Lait produit par chèvre (litres/chèvre)	517	505	607

En 2016, un seul éleveur a acheté l'intégralité du foin bio. Cet éleveur n'a pas de surface mécanisable. Il a donc contractualisé avec un producteur bio l'achat de l'intégralité de ses besoins. A noter : cet éleveur optimise la valorisation de ses surfaces pastorales ce qui lui permet de limiter les achats à moins de 400 kg de foin/an/chèvre.

• Répartition des différents aliments consommés par les chèvres (kg/chèvre) selon les années



En 2016, très peu de foin sont achetés du fait de l'année climatique propice à la pousse de l'herbe.

592 kg de foin sont distribués en moyenne en 2016 sur les élevages suivis (de 386 à 695 kg). Ceci est moins que les années précédentes et a été compensé par l'augmentation de la part du pâturage.

Le prix moyen est de 175 €/tonne (transport compris). Il varie de 90 à 230 € en fonction du type de foin (luzerne, prairie, ...), du conditionnement et du transport.

• Au niveau des concentrés :

Seuls 3 éleveurs produisent tout ou partie de leurs céréales. Leurs surfaces varient de 2 à 62 ha par exploitation, soit de 13 à 62% de la SAU (hors landes et parcours).

Les quantités distribuées (céréales, aliment du commerce hors luzerne déshydratée) sont en moyenne de 230 kg/chèvre en 2016 (153 à 282 kg/chèvre).

En 2016, la quantité distribuée au litre de lait produit est en moyenne de 390 g (de 330 à 450 g/litre). Ceci traduit une bonne valorisation du concentré sur la majorité des élevages.

Le prix des concentrés en bio

Il est variable notamment en fonction de sa composition : plus il est riche en protéine, plus il sera cher surtout si il contient du tourteau de soja bio.

Ensuite, les prix varient en fonction des périodes d'achat, du volume, du vrac ou sac, du transport...

Voici quelques exemples de prix sur les produits rencontrés (€ HT / tonne). Prix vrac, 3 tonnes minimum à chaque livraison :

- Ruminants 18 (18 % de MAT) : 514 à 559 €
- Ruminants 23 : 629 €
- Ruminants 30 : 723 €

Les résultats technico-économiques

	2014	2015	2016
Nombre d'exploitation	7	6	4
Nombre de chèvre	63	71,8	65,5
Lait de chèvre produit			
Total (litres)	31 439	34 410	39 554
/ chèvre	517	505	607
/ UMO	13 327	13 466	13 673
Prix du litre vendu (€ / 1000 l)	2 254	2 335	2 167
Total Produit caprin lait + viande (hors aides)	69 253	88 658	86 770
Charges			
Concentré acheté (€/1 000 l)	138	229	170
Fourrage acheté (€/1 000 l)	50	49	18
Frais de repro + contrôle de perf (€/chèvre)	9,87	12,01	17,56
Charges d'élevage (€/chèvre)	2 022	2 599	2723
Frais vétérinaire (€/chèvre)	14,81	17	19,5
Frais de transformation (€/chèvre)	26,4	18	11,20
Frais commercialisation (€/chèvre)	53,9	56	57,4
% charge OP / PB	22,5	32	18,8
Total des aides	14 631	28 462	34 067
EBE (€/exploitation)	43 375	54 259	73 060
EBE / UMO exploitant	19 867	19 088	21 161

Le sanitaire

Les frais vétérinaires et traitements sanitaires s'élèvent en moyenne à 17 € par chèvre en 2015 (de 2,50 à 34€/chèvre).

L'utilisation des huiles essentielles occasionne parfois des achats importants sur une année (effet de stock). Les médecines alternatives utilisées sont l'homéopathie et/ou la phytothérapie.

La production laitière

La production totale de lait de chèvre est en moyenne de 39 550 litres en 2016, soit une hausse de 25 % par rapport à 2014 (+90 litres / chèvre en moyenne) essentiellement due à une amélioration de la ration alimentaire (pâturage, foin, ...)

Cette production représente une moyenne de 607 litres de lait par chèvre en 2016. On constate des écarts importants entre élevages avec des productions allant de 340 à 725 litres par chèvre.

La valorisation du lait

Tous les éleveurs suivis dans cette étude sont fromagers. Un éleveur commercialise une partie de ses fromages via un affineur.

Le litre de lait est valorisé en moyenne à 2 167 € pour 1000 l en 2016 avec une variation allant de 2 019 à 2 329 € / 1 000 litres

La gamme de produits repose sur une majorité de lactique avec une diversification en pâte molle, yaourts et tommes.

Les circuits de distribution :

L'atout d'une certification bio est de pouvoir vendre une partie des fromages dans les circuits spécialisés et de se différencier sur certains marchés. Sur ces derniers, il n'y a pas de plus-value bio spécifique.

Les autres charges spécifiques au bio

La certification bio est à la charge du producteur. Elle varie de 400 à 650 € HT / an / exploitation. L'aide de la région est réservée aux nouvelles conversions bio. Donc aucun des producteurs suivi n'a bénéficié de cette aide en 2016.

Les aides spécifiques bio

Elles sont de 3 ordres :

- les aides à la surface (aides PAC), c'est à dire l'aide à la conversion et l'aide au maintien (non cumulable avec l'aide à la conversion bio sur la même parcelle),
- le crédit d'impôt bio
- aides à la certification bio: voir paragraphe ci-dessus

Les aides bio n'ont pas été enregistrées de façon spécifique. De plus, seules les ATR (avance de trésorerie) ont été versées pour 2016.

L'analyse de ces données met en lumière plusieurs clés de réussite pour un projet de conversion bio en caprin fromager :

- Une autonomie alimentaire élevée en fourrages et en céréales (achat uniquement d'aliments azotés). Dans les exploitations où les surfaces sont labourables, une rotation prairies temporaires à base de légumineuses et céréales avec une utilisation des fumiers rend ces prairies autonomes (intrants non indispensables). Les exploitations qui n'ont que des prairies naturelles doivent cibler un faible chargement animal
- Une maîtrise de la production laitière par chèvre, le troupeau doit être d'un bon niveau génétique au départ et maintenu par la suite (achat de bouc améliorateur, insémination artificielle, ...)
- Une maîtrise du parasitisme au pâturage. Le troupeau doit être « sain » lors de la conversion
- Une optimisation de l'alimentation en ajustant les rations aux besoins des animaux.
- Une exploitation saine financièrement.
- Les aides à la conversion permettent de s'adapter à l'agriculture biologique. Le passage en bio d'une exploitation en difficulté ne permet pas de se redresser car souvent cela masque des problèmes de maîtrise du troupeau, des surfaces et des investissements et ceci d'autant plus que les aides bio sont versées avec un retard important (les aides 2015 sont versées fin 2017)

Les références présentées dans ce document sont construites avec le plus grand soin par un réseau de techniciens spécialisés. Il s'agit toutefois de données moyennes fournies à titre indicatif, car elles ne peuvent être transposables exactement au cas particulier que constitue chaque exploitation. N'hésitez pas à faire remonter aux auteurs vos éventuelles remarques si vous estimez nécessaire de faire évoluer ce document.
L'utilisation des données contenues dans ce document ne saurait engager la responsabilité de ses rédacteurs.

Caprin bio en Rhône-Alpes

Indicateurs techniques et économiques

Edition 2018

Document réalisé en 2017 par Christel NAYET (chambre d'agriculture Drôme) avec une collecte des données réalisées par Philippe ALLAIX (chambre d'agriculture Loire), Anne EYME GUNDLACH (chambre d'agriculture Drôme), Amandine FORES (chambre d'agriculture Isère), et Christel NAYET pour l'Ardèche et la Drôme), Christine GUINAMARD (Idèle)

▼ Contacts

Christel NAYET

Conseillère spécialisée élevages biologiques

Chambre d'agriculture de la Drôme

Chauméane 26400 Divajeu

Tél. : 04 27 24 07 31

christel.nayet@drome.chambagri.fr



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

